



49-2017

## Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

### DELIBERATION N°49-2017 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP – CONVENTION AVEC LE CDG 06

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1<sup>er</sup> Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

#### Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7<sup>ème</sup> Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

#### Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM  
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.



M. le Président expose : « Le RIFSEEP ou Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale.

Le SICTIAM a sollicité le CDG06 afin d'accompagner ses équipes dans la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** la convention à intervenir entre le SICTIAM et le CD06, dont une copie est jointe en annexe,
- **De donner** délégation de signature à Monsieur le Président, pour ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16  
Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017  
Date d'affichage : 18/07/2017